

■ L'INFO DU JOUR

L'UFC-Que choisir lance une appli antiretards

À L'APPROCHE DES ÉLECTIONS régionales, qui auront lieu au mois de décembre, l'association de consommateurs UFC-Que Choisir a décidé de se saisir de la question des transports en commun, estimant que la qualité du service rendu n'est pas à la hauteur du prix payé par les usagers.

Pour nourrir ses arguments auprès des candidats, elle a créé une application pour smartphone qui permet à tout un chacun de signaler un incident, un retard ou une annulation de train. En Ile-de-France, les membres de l'association Sadur (Soutien associatif des usagers révoltés) réalisent déjà depuis plusieurs années des relevés de ponctualité sur le RER D. L'appli de l'UFC-Que Choisir a, elle, vocation à couvrir l'ensemble du réseau (TER, RER et Transilien) en région parisienne mais aussi ailleurs en France.

« Reconnaissons à l'Ile-de-France qu'en matière de mesure de la ponctualité, elle est la région la plus avancée. Cela dit, leur système n'est pas parfait non plus, puisqu'il ne comptabilise les retards qu'à partir de six minutes et les annulations de trains sont comptabilisées à part », rappelle Mathieu Escot, responsable adjoint

des études à l'UFC-Que Choisir. Il fait par ailleurs valoir que le Syndicat des transports d'Ile-de-France (Stif) « accorde une grande confiance aux opérateurs, puisqu'elle les charge de mesurer eux-mêmes la ponctualité de leurs trains. Sans préjuger des résultats que nous obtiendrons, ce sera l'occasion de vérifier si cette confiance est justifiée. »

Derrière cette mesure participative de la ponctualité, l'UFC-Que Choisir a un objectif : faire en sorte que les candidats aux élections régionales intègrent à leur programme une idée qui ne peut que susciter l'adhésion des usagers : adapter le prix de leur abonnement à la qualité de leurs conditions de transport. « On pourrait imaginer qu'en cas de fortes perturbations, les usagers paient moins le mois suivant », indique Mathieu Escot. L'association espère également avec cette campagne faire augmenter le montant des pénalités encourues par la SNCF et la RATP s'ils ne remplissent leurs engagements auprès du Stif. « Actuellement, ces pénalités ne représentent au mieux que 0,8 % de l'enveloppe allouée aux opérateurs. C'est trop peu pour qu'ils les redoutent. »

GRÉGORY PLESSE

« On pourrait imaginer qu'en cas de fortes perturbations, les usagers paient moins le mois suivant »

Mathieu Escot, responsable adjoint des études à l'UFC

Marre de galé RER?

Marre de patienter?

AGISSEZ

DEVENEZ CONTRÔLEUR DE LA PONCTUALITÉ.

ANTI-RETARDS

QUE CHOISIR

Facile d'utilisation, la nouvelle application de l'association de défense des consommateurs est disponible sur l'Apple Store et le Play Store de Google depuis quinze jours. (L.P.G.P.)